

Motions (documents)

législature. C'était celui que le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) a proposé le 6 février. D'après moi, un amendement motivé devrait se présenter sous une autre forme, mais je suis assez fin pour savoir que, si je veux qu'il soit accepté, je dois m'inspirer de celui qui a été accepté le jeudi 6 février, et qui figure à la page 2977 du Hansard. L'amendement que je vais proposer s'inspire de cet amendement et en voici la teneur:

Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«la Chambre refuse de donner deuxième lecture du bill C-47 parce que les augmentations de traitement qui y sont prévues ne sont pas assujetties aux restrictions proposées par le gouvernement, à savoir que les hausses de traitement des cadres et des professionnels ne devraient dépasser ni 12 p. 100 ni \$2,400 par an.»

Je le répète, je vais donc proposer cet amendement à la fin de mon discours ce soir, mais je vous en envoie une copie, monsieur l'Orateur, pour vous permettre de l'examiner à l'heure du souper, afin que les députés d'en face puissent décider que l'heure est venue de se prononcer en faveur des projets de restrictions de leur gouvernement et que le chef de l'opposition (M. Stanfield) puisse également y réfléchir.

Puis-je déclarer qu'il est 5 heures monsieur l'Orateur?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Elgin (M. Wise)—L'agriculture—Engrais chimiques—Les motifs de la hausse des prix; le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth)—Le logement—Le programme d'habitation pour les indigènes—La cause de la diminution des mises en chantier—Le problème de l'acquisition des intérêts hypothécaires; le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco)—Les faillites—Society for the Study of the Heritage of Canada—Les motifs de l'identification avec le secrétariat d'État.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion (documents).

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de New Westminster (M. Leggatt).

Des voix: Reportée.

M. l'Orateur: Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

Des voix: Reportée.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. l'Orateur: Le député de Vegreville (M. Mazankowski).

Des voix: Reportée.

M. l'Orateur: Le député de Vegreville (M. Mazankowski).

Des voix: Reportée.

M. l'Orateur: Le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski).

Des voix: Reportée.

M. l'Orateur: Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale).

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC RADIO-CANADA AU SUJET DE L'ÉMISSION «BAPTIZING»

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 avril, de la motion de M. Dinsdale:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée avec Radio-Canada au sujet de l'émission «Baptizing» présentée par le réseau national de télévision de Radio-Canada, réseau anglais, le soir du dimanche 19 janvier 1975.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. C. Douglas (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, puis-je d'abord profiter de l'occasion pour féliciter le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) de prendre à cœur cette question très importante à propos de laquelle tous les députés, je crois, ont à un moment ou l'autre, parlé ou exprimé leur inquiétude. Il s'agit de la qualité et du niveau des émissions dramatiques que réalise et diffuse notre réseau national de télévision, Radio-Canada.

Je peux dire que même si je partage avec le député un bon nombre d'idées sur le transport et l'importance de ce service dans les régions reculées de notre grand pays, je ne puis appuyer, je le crains, sa demande de production de toute la correspondance échangée avec la Société Radio-Canada au sujet de la présentation d'une pièce intitulée «Baptizing» sur le réseau anglais de télévision de la Société Radio-Canada, le dimanche 19 janvier 1975. Je ne mets pas en doute la sincérité du député quant à son opinion sur le sujet, mais je doute fort qu'il obtienne des résultats, même si on faisait droit à sa requête.

S'il y a un aspect de notre vie d'aujourd'hui qui m'inquiète profondément, c'est celui de la liberté individuelle dont nous jouissons dans notre pays et de la sauvegarde de la liberté de parole, de pensée, d'action, de déplacement et de culte. Si cette motion était adoptée, je serais profondément inquiet, car cela prouverait qu'on peut s'immiscer dans la vie privée des citoyens, ce qu'on pourrait vivement regretter plus tard.

Si le député de Brandon-Souris avait demandé la production d'un condensé des opinions exprimées par les téléspectateurs dans toutes les communications adressées à la Société Radio-Canada, je n'aurais pas hésité un instant à appuyer sa demande. Toutefois, demander la production de toute la correspondance reçue sans le consentement des expéditeurs est, à mon avis, une atteinte à la vie privée des citoyens qui tendrait à supprimer l'échange d'opinions entre les citoyens canadiens et la Société.